

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

(Selon Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Aout 2017)



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

Batiment CPAM - rue Strolz
90000 BELFORT (France)

Propriétaire

Société AGENCE REGIONALE DE SANTE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
2 PLACE DES SAVOIRS LE DIAPASON
21000 DIJON (France)

Demandeur

AGENCE REGIONALE DE SANTE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Société AGENCE REGIONALE DE SANTE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
2 PLACE DES SAVOIRS LE DIAPASON
21000 DIJON (France)

SYNTHESE DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », **il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.**

Programme des travaux : cf. chapitre 1

Date du rapport : 22/05/2026

Date de visite : 18/05/2026

Nombre de pages : 26

Fait à : 21000 DIJON

Référence du dossier : 2605CGEDI - B1144000002855

Référence Construction :
260424440000067

Nombre de prélèvements : 18

Nombre d'analyses réalisées : 18

Le présent rapport est établi par :
Jean-Baptiste PIERREZ

dont les compétences sont certifiées par :
SOCOTEC Certification France 11-13 Cours Valmy
Tour Pacific 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX
sur la durée de validité du : 21/01/2025 au 20/01/2032

Certificat de compétence :
n° DTI/202501 - 003

Contrat d'assurance :
AXA /n° 37503519275087 / échéance 31/12/2026

Révision	Date	Objet
Version initiale	22/05/2026	Edition initiale

Nota : Toute nouvelle version de rapport annule et remplace les versions précédentes.

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE.....	3
1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE.....	3
2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE	3
II. CONCLUSIONS	3
III. OBJET DE LA MISSION	4
1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE	4
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES	5
IV. DEROULEMENT DE LA MISSION	5
1. PRESTATIONS REALISEES.....	5
2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE	5
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE	6
4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION.....	7
5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION	7
V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	8
1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	8
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE.....	9
3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES.....	11
VI. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE.....	12
1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT	12
2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT.....	12
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION.....	13
1. PRELEVEMENTS	14
2. COMPOSANTS.....	15
ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS	16
ANNEXE 3 - PV ANALYSES	18
ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS	24
ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES	25
ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE	26

I. PROGRAMME ET PERIMETRE

1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Référence du programme de travaux transmis : Néant

- reprise de peinture sur les murs des bureaux et des circulations,
- peinture des sanitaires et pose d'une résine sur le sol existant
- peinture des portes des bureaux et des sanitaires
- reprise des Sols pour poser un nouveau sol souple (retrait du sol existant, éventuellement ponçage et ragréage)
- mise en place de nouveau éclairages (pavé LED)
- création d'un WC PMR face à l'ascenseur (cloisonnement à créer, percements, plomberie)
- pose de stores intérieurs sur chaque fenêtre

2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Le périmètre de repérage est le suivant :
R+ 6 Sol et murs

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Localisation	Matériau ou produit
Néant	

III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis**.

La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. La signature et le visa de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation, de mise à jour du document de traçabilité et de la transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Rappel réglementaire et normatif:

- *L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés*
- *Article R4412-97 du code du travail*
- *Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations.*
- *Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis*
- *Norme NF X 46-020 : version Aout 2017*

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Autres

Date de construction : Date du permis de construire non connue

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux
CPAM R+6	Bureau 1
CPAM R+6	Bureau 2
CPAM R+6	Bureau 3
CPAM R+6	Bureau 4
CPAM R+6	Bureau 5
CPAM R+6	Bureau 6
CPAM R+6	Bureau 7
CPAM R+6	Bureau 8
CPAM R+6	Bureau 9
CPAM R+6	Local SI
CPAM R+6	Espace convivialité
CPAM R+6	Espace partagé
CPAM R+6	Archives
CPAM R+6	Stockage 1
CPAM R+6	Stockage 2
CPAM R+6	Stockage 3
CPAM R+6	WC H
CPAM R+6	WC F
CPAM R+6	Circulation

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- ☒ Entretien préalable, échange avec le donneur d'ordre sur l'organisation et les moyens nécessaires, recueil des informations relatives à l'immeuble bâti,
- ☒ Analyse de la documentation fournie par le donneur d'ordre
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Détermination des ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages) et d'une stratégie de prélèvement. Cette étape est suivie de sondage et investigations approfondies.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA Metz (Cofrac : 1-6091)
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent Rapport de mission, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :
> Sans accompagnateur

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site			X
Vide sanitaire accessible et visitable			X
Combles accessibles et visitables			X
Toiture accessible et visitable			X
Bâtiment vide d'occupants	X		
Bâtiment vide de mobiliers		X	
Equipements en fonctionnement		X	

Parties non visitées, devant faire l'objet d'investigations approfondies après mise en œuvre de moyens par le donneur d'ordre :

Localisation	Parties du local	Raison	Moyens à mettre en œuvre
Néant	-		

Autres informations sur le déroulement de la mission :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Occupation des locaux : Vide

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Observations :

Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants.

Etage	Intitulé du plan
R+6	Prélèvements

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ V.1),
- > Les composants repérés sans amiante (§V.2)
- > Les composants pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ V.3)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant.

En colonnes 1 et 5 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)	Quantité*2
Néant	-	-				

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

*2 : La quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
ZPSO-001	CPAM R+6 - Bureau 1; CPAM R+6 - Bureau 2; CPAM R+6 - Bureau 3; CPAM R+6 - Bureau 4; CPAM R+6 - Bureau 5; CPAM R+6 - Bureau 6; CPAM R+6 - Bureau 7; CPAM R+6 - Bureau 8; CPAM R+6 - Bureau 9; CPAM R+6 - Local SI; CPAM R+6 - Espace convivialité; CPAM R+6 - Espace partagé; CPAM R+6 - Archives; CPAM R+6 - Stockage 1; CPAM R+6 - Stockage 2; CPAM R+6 - Stockage 3; CPAM R+6 - Circulation	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Sous couche de tissus mural, de moquette murale ou de vinyle	Colle de revêtement mural	P001 (CPAM R+6 - Bureau 8) P005 (CPAM R+6 - Bureau 1) P015 (CPAM R+6 - Circulation)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	CPAM R+6 - Bureau 1; CPAM R+6 - Bureau 2; CPAM R+6 - Bureau 3; CPAM R+6 - Bureau 4; CPAM R+6 - Bureau 5; CPAM R+6 - Bureau 6; CPAM R+6 - Bureau 7; CPAM R+6 - Bureau 8; CPAM R+6 - Bureau 9; CPAM R+6 - Local SI; CPAM R+6 - Espace convivialité; CPAM R+6 - Espace partagé; CPAM R+6 - Archives; CPAM R+6 - Stockage 1; CPAM R+6 - Stockage 2; CPAM R+6 - Stockage 3; CPAM R+6 - Circulation	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Ragréage	Ragréage	P002 (CPAM R+6 - Bureau 8) P007 (CPAM R+6 - Bureau 1) P011 (CPAM R+6 - Circulation) P017 (CPAM R+6 - Archives)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	CPAM R+6 - Bureau 1; CPAM R+6 - Bureau 2; CPAM R+6 - Bureau 3; CPAM R+6 - Bureau 4; CPAM R+6 - Bureau 5; CPAM R+6 - Bureau 6; CPAM R+6 - Bureau 7; CPAM R+6 - Bureau 8; CPAM R+6 - Bureau 9; CPAM R+6 - Local SI; CPAM R+6 - Espace convivialité; CPAM R+6 - Espace partagé; CPAM R+6 - Archives; CPAM R+6 - Stockage 1; CPAM R+6 - Stockage 2; CPAM R+6 - Stockage 3; CPAM R+6 - Circulation	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Colle non bitumineuse	Colle non bitumineuse sous moquette ou PVC	P003 (CPAM R+6 - Bureau 8) P006 (CPAM R+6 - Bureau 1) P010 (CPAM R+6 - Circulation) P016 (CPAM R+6 - Archives)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-004	CPAM R+6 - Bureau 1; CPAM R+6 - Bureau 2; CPAM R+6 - Bureau 3; CPAM R+6 - Bureau 4; CPAM R+6 - Bureau 5; CPAM R+6 - Bureau 6; CPAM R+6 - Bureau 7; CPAM R+6 - Bureau 8; CPAM R+6 - Bureau 9; CPAM R+6 - Local SI; CPAM R+6 - Espace convivialité; CPAM R+6 - Espace partagé	3 - Parois verticales intérieures - Gaines et coffres verticaux - Panneaux (fibres-ciment, ...)	Panneaux de cantonnement	P004 (CPAM R+6 - Bureau 8) P008 (CPAM R+6 - Bureau 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
ZPSO-005	CPAM R+6 - Archives; CPAM R+6 - Stockage 1; CPAM R+6 - Stockage 2; CPAM R+6 - Stockage 3; CPAM R+6 - Circulation	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre	P009 (CPAM R+6 - Circulation) P012 (CPAM R+6 - Circulation) P018 (CPAM R+6 - Archives)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	CPAM R+6 - Local SI; CPAM R+6 - Stockage 1; CPAM R+6 - Stockage 2	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Dalle de sol	Dalle de sol	P013 (CPAM R+6 - Stockage 2) P014 (CPAM R+6 - Local SI)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction concernés	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant	-	-		

VI. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT

Conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis :

« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier amiante – parties privatives» (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier technique amiante» (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. ».

2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- > Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- > Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la Santé Publique.

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION

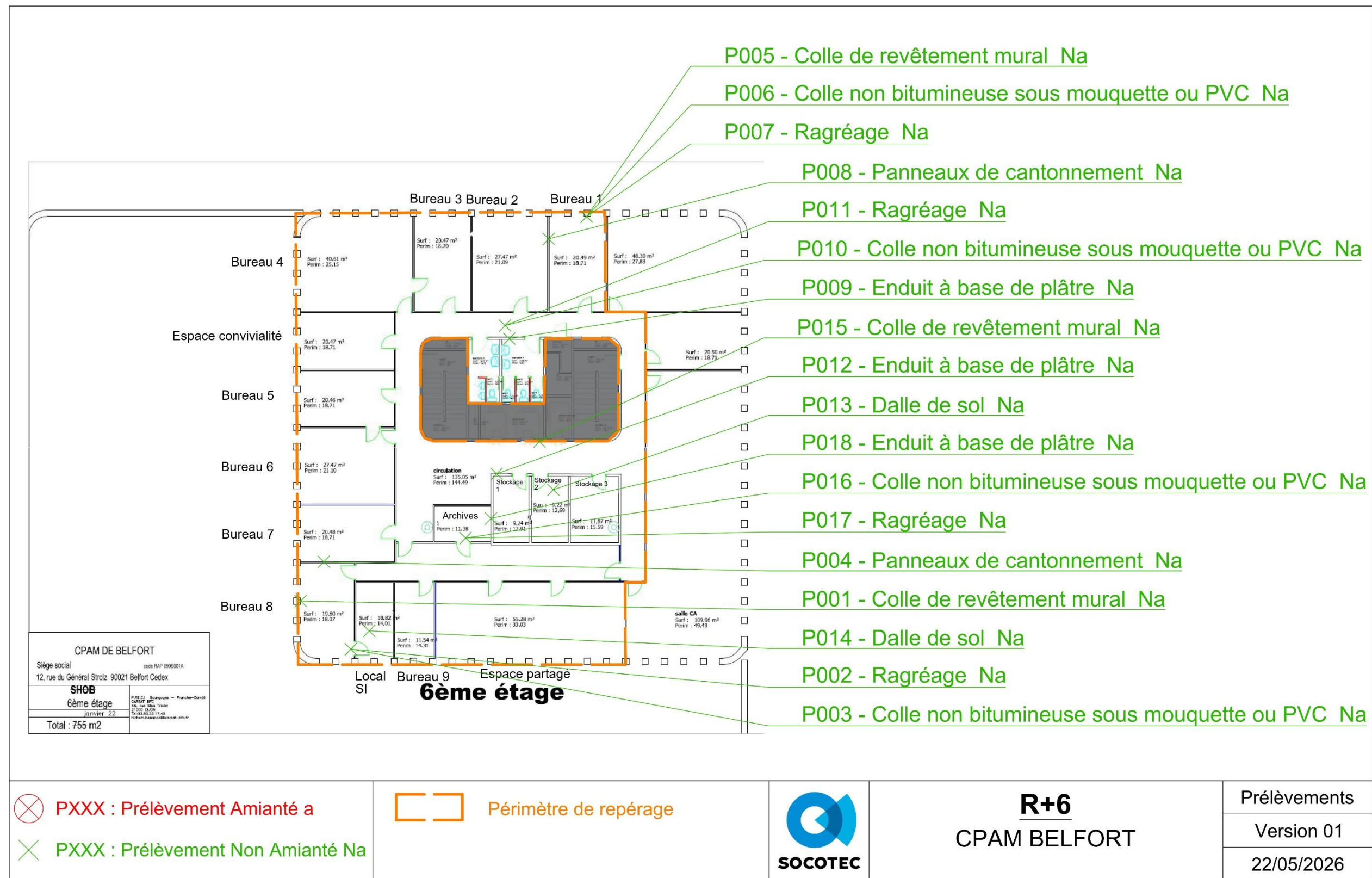
1. PRELEVEMENTS

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse
P001	<u>Identifiant:</u> ZPSO-001 <u>Description:</u> Colle de revêtement mural	CPAM R+6 - Bureau 8	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	18/05/2026	Absence d'amiante
P002	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Ragréage	CPAM R+6 - Bureau 8	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	18/05/2026	Absence d'amiante
P003	<u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Description:</u> Colle non bitumineuse sous mouquette ou PVC	CPAM R+6 - Bureau 8	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	18/05/2026	Absence d'amiante
P004	<u>Identifiant:</u> ZPSO-004 <u>Description:</u> Panneaux de cantonnement	CPAM R+6 - Bureau 8	3 - Parois verticales intérieures - Gainex et coffres verticaux	18/05/2026	Absence d'amiante
P005	<u>Identifiant:</u> ZPSO-001 <u>Description:</u> Colle de revêtement mural	CPAM R+6 - Bureau 1	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	18/05/2026	Absence d'amiante
P006	<u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Description:</u> Colle non bitumineuse sous mouquette ou PVC	CPAM R+6 - Bureau 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	18/05/2026	Absence d'amiante
P007	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Ragréage	CPAM R+6 - Bureau 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	18/05/2026	Absence d'amiante
P008	<u>Identifiant:</u> ZPSO-004 <u>Description:</u> Panneaux de cantonnement	CPAM R+6 - Bureau 1	3 - Parois verticales intérieures - Gainex et coffres verticaux	18/05/2026	Absence d'amiante
P009	<u>Identifiant:</u> ZPSO-005 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre	CPAM R+6 - Circulation	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	18/05/2026	Absence d'amiante
P010	<u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Description:</u> Colle non bitumineuse sous mouquette ou PVC	CPAM R+6 - Circulation	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	18/05/2026	Absence d'amiante
P011	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Ragréage	CPAM R+6 - Circulation	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	18/05/2026	Absence d'amiante
P012	<u>Identifiant:</u> ZPSO-005 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre	CPAM R+6 - Circulation	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	18/05/2026	Absence d'amiante
P013	<u>Identifiant:</u> ZPSO-006 <u>Description:</u> Dalle de sol	CPAM R+6 - Stockage 2	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	18/05/2026	Absence d'amiante
P014	<u>Identifiant:</u> ZPSO-006 <u>Description:</u> Dalle de sol	CPAM R+6 - Local SI	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	18/05/2026	Absence d'amiante
P015	<u>Identifiant:</u> ZPSO-001 <u>Description:</u> Colle de revêtement mural	CPAM R+6 - Circulation	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	18/05/2026	Absence d'amiante
P016	<u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Description:</u> Colle non bitumineuse sous mouquette ou PVC	CPAM R+6 - Archives	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	18/05/2026	Absence d'amiante
P017	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Ragréage	CPAM R+6 - Archives	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	18/05/2026	Absence d'amiante
P018	<u>Identifiant:</u> ZPSO-005 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre	CPAM R+6 - Archives	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	18/05/2026	Absence d'amiante

2. COMPOSANTS

N° de composant	Localisation	Description	Justification
ZPSO-001	CPAM R+6 - Bureau 1; CPAM R+6 - Bureau 2; CPAM R+6 - Bureau 3; CPAM R+6 - Bureau 4; CPAM R+6 - Bureau 5; CPAM R+6 - Bureau 6; CPAM R+6 - Bureau 7; CPAM R+6 - Bureau 8; CPAM R+6 - Bureau 9; CPAM R+6 - Local SI; CPAM R+6 - Espace convivialité; CPAM R+6 - Espace partagé; CPAM R+6 - Archives; CPAM R+6 - Stockage 1; CPAM R+6 - Stockage 2; CPAM R+6 - Stockage 3; CPAM R+6 - Circulation	Colle de revêtement mural	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	CPAM R+6 - Bureau 1; CPAM R+6 - Bureau 2; CPAM R+6 - Bureau 3; CPAM R+6 - Bureau 4; CPAM R+6 - Bureau 5; CPAM R+6 - Bureau 6; CPAM R+6 - Bureau 7; CPAM R+6 - Bureau 8; CPAM R+6 - Bureau 9; CPAM R+6 - Local SI; CPAM R+6 - Espace convivialité; CPAM R+6 - Espace partagé; CPAM R+6 - Archives; CPAM R+6 - Stockage 1; CPAM R+6 - Stockage 2; CPAM R+6 - Stockage 3; CPAM R+6 - Circulation	Ragréage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	CPAM R+6 - Bureau 1; CPAM R+6 - Bureau 2; CPAM R+6 - Bureau 3; CPAM R+6 - Bureau 4; CPAM R+6 - Bureau 5; CPAM R+6 - Bureau 6; CPAM R+6 - Bureau 7; CPAM R+6 - Bureau 8; CPAM R+6 - Bureau 9; CPAM R+6 - Local SI; CPAM R+6 - Espace convivialité; CPAM R+6 - Espace partagé; CPAM R+6 - Archives; CPAM R+6 - Stockage 1; CPAM R+6 - Stockage 2; CPAM R+6 - Stockage 3; CPAM R+6 - Circulation	Colle non bitumineuse sous mouquette ou PVC	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-004	CPAM R+6 - Bureau 1; CPAM R+6 - Bureau 2; CPAM R+6 - Bureau 3; CPAM R+6 - Bureau 4; CPAM R+6 - Bureau 5; CPAM R+6 - Bureau 6; CPAM R+6 - Bureau 7; CPAM R+6 - Bureau 8; CPAM R+6 - Bureau 9; CPAM R+6 - Local SI; CPAM R+6 - Espace convivialité; CPAM R+6 - Espace partagé	Panneaux de cantonnement	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	CPAM R+6 - Archives; CPAM R+6 - Stockage 1; CPAM R+6 - Stockage 2; CPAM R+6 - Stockage 3; CPAM R+6 - Circulation	Enduit à base de plâtre	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	CPAM R+6 - Local SI; CPAM R+6 - Stockage 1; CPAM R+6 - Stockage 2	Dalle de sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS



ANNEXE 3 - PV ANALYSES



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tel : 03.87.35.83.50
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0326-6520 EN DATE DU 21/05/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : SOCOTEC DIAGNOSTIC DIJON (CGEDI) Immeuble Hélios 19, 19, Avenue Françoise Giroud 21000 DIJON	Réf. Commande ITGA : IT0326-6520 Réf. Commande Client : 2605CGEDI_-_BI11440000002855_2026_05_18_1345_262 3
---	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 19/05/2026

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction
électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 2605CGEDI - BI11440000002855 - Batiment OPAM - rue Strolz 90000 BELFORT France ITC-IUOVU-242085 Réf échantillon client : P001 - Colle de revêtement mural - CPAM R+6 - Bureau 8 ITC-LTYOH-2868349		Réf échantillon ITGA : IT032605-7614 Description ITGA : Colle polymère jaune avec couche en mousse et poussières	
1 [▶] Colle polymère jaune avec couche en mousse et poussières	META (B) le 21/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : YNG
Réf dossier client : 2605CGEDI - BI11440000002855 - Batiment OPAM - rue Strolz 90000 BELFORT France ITC-IUOVU-242085 Réf échantillon client : P002 - Ragréage - CPAM R+6 - Bureau 8 ITC-AZUUF-2868347		Réf échantillon ITGA : IT032605-7615 Description ITGA : Colle polymère jaune / Ragréage gris (1)	
Colle polymère jaune	---	Non analysé	
1 [▶] Ragréage gris	META (A) le 20/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : BVM

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 1/5

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0326-6520 EN DATE DU 21/05/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2605CGEDI - BI 11440000002855 - Batiment CPAM - rue Strolz 90000 BELFORT France ITC-IUOVU-242085 Réf échantillon client : P003 - Colle non bitumineuse sous mouquette ou PVC - CPAM R+6 - Bureau 8 ITM-LZZFM-2868343		Réf échantillon ITGA : IT032605-7616 Description ITGA : Colle polymère jaune avec couche fibreuse et poussières	
1 [†] Colle polymère jaune avec couche fibreuse et poussières	META (B) le 21/05/2026 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : BVM
Réf dossier client : 2605CGEDI - BI 11440000002855 - Batiment CPAM - rue Strolz 90000 BELFORT France ITC-IUOVU-242085 Réf échantillon client : P004 - Panneaux de cantonnement - CPAM R+6 - Bureau 8 ITM-LSMYL-2868352		Réf échantillon ITGA : IT032605-7617 Description ITGA : Matériau fibreux beige avec poussières (1)	
1 [†] Matériau fibreux beige avec poussières	MOLP + META (A) le 21/05/2026 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : BKA
Réf dossier client : 2605CGEDI - BI 11440000002855 - Batiment CPAM - rue Strolz 90000 BELFORT France ITC-IUOVU-242085 Réf échantillon client : P005 - Colle de revêtement mural - CPAM R+6 - Bureau 1 ITM-ZUVUJ-2868341		Réf échantillon ITGA : IT032605-7618 Description ITGA : Colle polymère jaune en faible quantité / Matériau blanc	
1 [†] Colle polymère jaune en faible quantité non séparable + (Matériau blanc) (2)	META (A) le 20/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : BVM (5)
Réf dossier client : 2605CGEDI - BI 11440000002855 - Batiment CPAM - rue Strolz 90000 BELFORT France ITC-IUOVU-242085 Réf échantillon client : P006 - Colle non bitumineuse sous mouquette ou PVC - CPAM R+6 - Bureau 1 ITM-EWMIJ-2868193		Réf échantillon ITGA : IT032605-7619 Description ITGA : Colle polymère jaune / Ragréage gris en faible quantité	
1 [†] Colle polymère jaune	META (B) le 21/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : MJJ
Ragréage gris en faible quantité	---	Non analysé	
Réf dossier client : 2605CGEDI - BI 11440000002855 - Batiment CPAM - rue Strolz 90000 BELFORT France ITC-IUOVU-242085 Réf échantillon client : P007 - Ragréage - CPAM R+6 - Bureau 1 ITM-BVLOQ-2867783		Réf échantillon ITGA : IT032605-7620 Description ITGA : Colle polymère jaune / Ragréage gris	
Colle polymère jaune	---	Non analysé	
1 [†] Ragréage gris	META (A) le 20/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : BVM

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 2/5

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0326-6520 EN DATE DU 21/05/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 2605CGEDI - BI1144000002855 - Batiment CPAM - rue Strolz 90000 BELFORT France ITC-IUOVU-242085 Réf échantillon client : P008 - Panneaux de cantonnement - CPAM R+6 - Bureau 1 ITM-YGCEO-2867782		Réf échantillon ITGA : IT032605-7621 Description ITGA : Matériau fibreux beige avec poussières	
1 ^h Matériau fibreux beige avec poussières	MOLP + META (A) le 21/05/2026 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : BKA
Réf dossier client : 2605CGEDI - BI1144000002855 - Batiment CPAM - rue Strolz 90000 BELFORT France ITC-IUOVU-242085 Réf échantillon client : P009 - Enduit à base de plâtre - CPAM R+6 - Circulation ITM-TSBUH-2868191		Réf échantillon ITGA : IT032605-7622 Description ITGA : Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac / Matériau compact gris en faible quantité en vrac hétérogène	
1 ^h Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac (2)	META (A) le 21/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : BVM (4)
Matériau compact gris en faible quantité en vrac hétérogène non séparable	---	Non analysé	
Réf dossier client : 2605CGEDI - BI1144000002855 - Batiment CPAM - rue Strolz 90000 BELFORT France ITC-IUOVU-242085 Réf échantillon client : P010 - Colle non bitumineuse sous mouquette ou PVC - CPAM R+6 - Circulation ITM-KIHPA-2868346		Réf échantillon ITGA : IT032605-7623 Description ITGA : Revêtement souple gris avec couche fibreuse / Colle polymère jaune / Ragréage gris en faible quantité	
Revêtement souple gris avec couche fibreuse + Ragréage gris en faible quantité non séparable	---	Non analysé	
1 ^h Colle polymère jaune	META (B) le 21/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : MJJ
Réf dossier client : 2605CGEDI - BI1144000002855 - Batiment CPAM - rue Strolz 90000 BELFORT France ITC-IUOVU-242085 Réf échantillon client : P011 - Ragréage - CPAM R+6 - Circulation ITM-CKGFE-2868189		Réf échantillon ITGA : IT032605-7624 Description ITGA : Colle polymère jaune avec poussières / Ragréage gris	
Colle polymère jaune avec poussières non séparable	---	Non analysé	
1 ^h Ragréage gris	META (A) le 20/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : BVM

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 3/5

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0326-6520 EN DATE DU 21/05/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2605CGEDI - BI1144000002855 - Batiment OPAM - rue Strolz 90000 BELFORT France ITC-IUOVU-242085 Réf échantillon client : P012 - Enduit à base de plâtre - OPAM R+6 - Circulation ITM-RDFAP-2868188 Réf échantillon ITGA : IT032605-7625 Description ITGA : Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac / Matériau compact gris en vrac hétérogène			
Peinture non séparable + Matériau compact gris en vrac hétérogène non séparable	---	Non analysé	
1 ¹ Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 20/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : BVM (4)
Réf dossier client : 2605CGEDI - BI1144000002855 - Batiment OPAM - rue Strolz 90000 BELFORT France ITC-IUOVU-242085 Réf échantillon client : P013 - Dalle de sol - OPAM R+6 - Stockage 2 ITM-QMILM-2868187 Réf échantillon ITGA : IT032605-7626 Description ITGA : Peinture / Bois aggloméré			
Peinture non séparable	---	Non analysé	
1 ¹ Bois aggloméré	META (A) le 21/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : YNG
Réf dossier client : 2605CGEDI - BI1144000002855 - Batiment OPAM - rue Strolz 90000 BELFORT France ITC-IUOVU-242085 Réf échantillon client : P014 - Dalle de sol - OPAM R+6 - Local SI ITM-XKNCS-2868186 Réf échantillon ITGA : IT032605-7627 Description ITGA : Peinture / Bois aggloméré (1)			
Peinture non séparable	---	Non analysé	
1 ¹ Bois aggloméré	META (A) le 21/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : YNG
Réf dossier client : 2605CGEDI - BI1144000002855 - Batiment OPAM - rue Strolz 90000 BELFORT France ITC-IUOVU-242085 Réf échantillon client : P015 - Colle de revêtement mural - CPAM R+6 - Circulation ITM-RSZJK-2868183 Réf échantillon ITGA : IT032605-7628 Description ITGA : Moquette bleue / Colle polymère blanche en faible quantité avec couche cartonnée			
1 ¹ (Moquette bleue) + Colle polymère blanche en faible quantité avec couche cartonnée non séparable (2)	META (B) le 21/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : MJL (5)
Réf dossier client : 2605CGEDI - BI1144000002855 - Batiment OPAM - rue Strolz 90000 BELFORT France ITC-IUOVU-242085 Réf échantillon client : P016 - Colle non bitumineuse sous moquette ou PVC - CPAM R+6 - Archives ITM-EFSUJH-2868190 Réf échantillon ITGA : IT032605-7629 Description ITGA : Colle polymère jaune / Ragréage gris			
1 ¹ Colle polymère jaune	META (B) le 21/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : DCO
Ragréage gris	---	Non analysé	

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 4/5

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0326-6520 EN DATE DU 21/05/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 2605CGEDI - BI11440000002855 - Batiment CPAM - rue Strolz 90000 BELFORT France ITC-IUOVU-242085 Réf échantillon client : P017 - Ragréage - CPAM R+6 - Archives ITM-LOGKA-2867784		Réf échantillon ITGA : IT032605-7630 Description ITGA : Ragréage gris en vrac hétérogène	
1 ¹ Ragréage gris en vrac hétérogène	META (A) le 20/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : BVM (4)
Réf dossier client : 2605CGEDI - BI11440000002855 - Batiment CPAM - rue Strolz 90000 BELFORT France ITC-IUOVU-242085 Réf échantillon client : P018 - Enduit a base de platre - CPAM R+6 - Archives ITM-HCAEY-2867788		Réf échantillon ITGA : IT032605-7631 Description ITGA : Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac / Matériau compact gris en vrac hétérogène	
1 ¹ Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac (2)	META (A) le 21/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : BVM (4)
Matériau compact gris en vrac hétérogène non séparable	---	Non analysé	

(1) La totalité de la matière constituant cette couche a été utilisée pour analyse.

(2) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(4) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

(5) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

La (les) couche(s) demandée(s) ont fait l'objet de prises d'essai ciblées mais n'ont pas pu être séparées des couches identifiées entre parenthèses pour lesquelles la limite de détection n'est pas garantie.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

1.accréditation n° 1-6091

Validé par : Khadija BENSEKOU

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 5/5

ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS

Néant

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES



CERTIFICAT

Date d'émission: 26/02/2026 - N° DTI/202501 - 003



Certifie par la présente que :

JEAN-BAPTISTE PIERREZ

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
GAZ	Etats de l'installation intérieure de gaz.	26/02/2026	25/02/2033
Electricité	Etats de l'installation intérieure d'électricité.	26/01/2026	25/01/2033
Amiante - avec mention	Repérages prévus aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique, ainsi que les évaluations périodiques de l'état de conservation prévues à l'article R. 1334-27 du même code, dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4 définies à l'article R. 129-18 du code de la construction et de l'habitation, dans des immeubles de travail hébergeant plus de trois cents personnes ou dans des bâtiments industriels. Repérages prévus à l'article R. 1334-22 (matériaux et produits de la liste C) du code de la santé publique. Examens visuels prévus à l'article R. 1334-29-3 du code de la santé publique. Repérages prévus à l'article R. 4412-97, pour les immeubles bâts, du code du travail.	21/01/2025	20/01/2032
Amiante - sans mention	Repérages et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante.	21/01/2025	20/01/2032

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément :

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.



ACCREDITATION N° 4-0395
PORTÉE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR
SOCOTEC Certification France - 13, cours Volney 92977 PARIS LA DEFENSE - France - SAS au capital de 100 000€ - RCS Créteil 430 984 309 - www.socotec-certification-international.fr



Vincent Capoen, Directeur opérationnel

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
 Département Construction
 Tour Ariane
 5, Place des Pyramides
 La Défense 9
 92088 Paris La Défense Cedex

 **01 41 34 50 00**
 **01 41 34 55 00**

N°ORIAS **07 001 037**
 Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
 civile professionnelle et
 exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
 Client : **0010834120**



Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME
 N°SIREN : 479 076 838

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2026 au 01/01/2027.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.

Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.126-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-9 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.126-24 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 12/12/2025
 POUR LA SOCIETE :

Mathieu GODART
 Directeur Général Délégué d'AXA France



AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 6451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.